

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

ARGUMENTAIRE SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX
ÉTUDES COLLÉGIALES

33^e Congrès ordinaire
101^e Conseil d'administration ordinaire
13, 14 et 15 Octobre 2006
Saint-Hyacinthe

Fédération étudiante collégiale du Québec

Table des matières

La condition étudiante en 2006 : une condition précaire	3
Des sources de revenus limitées.....	3
La contribution parentale	3
Avoirs personnels et épargne	5
Aide financière aux études du gouvernement du Québec	7
Revenu d'emploi	8
Crédit personnel	10
Une capacité de payer en chute libre.....	10
Arrêt des études.....	12
L'éducation, un enjeu social	13
Bénéfices individuels.....	13
Bénéfices sociétaux	14
L'éducation, un investissement rentable pour l'avenir du Québec.....	15
Annexe 1	16

La condition étudiante en 2006 : une condition précaire

Au Québec, contrairement à certains mythes véhiculés ici et là, la vie des étudiantes et des étudiants collégiaux en 2006 constitue bien souvent un sport extrême. La population étudiante doit fort souvent concilier les études, le travail, pour certaines et certains la famille, la gestion complexe des finances personnelles et des dettes d'études, le manque de soutien et de services d'orientation professionnelle, la remise à plus tard d'un projet familial, insécurité à l'égard des débouchés professionnels...

En fait, que les étudiants collégiaux se le tiennent pour dit, ils devront désormais se débrouiller avec peu de moyens et s'accrocher à l'espoir d'un retour sur l'investissement que leurs études auront représenté¹.

Pour comprendre l'accessibilité, il faut mettre en perspective les conditions de vie des étudiantes et des étudiants, puisque si ces derniers ne sont pas en mesure de combler leurs besoins élémentaires, il y a fort à parier qu'ils hésiteront entre poursuivre leur éducation et accéder au marché du travail dès la fin du secondaire. Par ailleurs, seules des conditions socioéconomiques favorables leur permettent d'avoir la possibilité de poursuivre leurs études aussi loin que leur permettent leurs aptitudes et motivations. L'étude de la situation financière des étudiantes et des étudiants nous permet de bien mettre en perspectives les impacts potentiels de hausses des barrières financières à l'éducation collégiale.

De façon générale, il est possible de regrouper les sources de revenu des étudiantes et des étudiants en 5 sections. Un bref coup d'œil à chacune d'entre-elles permet de bien saisir le poids financier important qu'ont à supporter les étudiantes et les étudiants.

Des sources de revenus limitées

La contribution parentale

Le revenu des parents n'est pas le même que celui des enfants, et il ne va pas de soi que les parents contribueront de manière significative au financement des études de leurs enfants et ce malgré la loi.

Selon l'étude de Philippe Ricard, 70,7% des étudiantes et des étudiants collégiaux résideraient chez leurs parents durant l'année scolaire et cette proportion grimperait à 79,9% pendant l'été². L'enquête de 2003 du département de l'aide financière aux études (AFE) du MEQ allait dans le même sens, en précisant toutefois les différences existantes entre les bénéficiaires de l'AFE et les autres étudiantes et étudiants. Selon l'étude de 2003, 36,9% des bénéficiaires de l'AFE résideraient chez au moins l'un de leurs parents, alors que 77,4% des étudiants non-bénéficiaires

¹ Sales (1996) et le MELSQ (2003) l'ont confirmé à l'aide d'enquêtes exhaustives qui font autorité.

² Philippe Ricard, *Les conditions socio-économiques des étudiants et des étudiantes des cégeps du Québec*. Montréal : Fédération des Cégeps, 1998. p.29.

résideraient à la demeure familiale.³ Cela veut donc dire qu'une portion importante, mais minoritaire, des étudiantes et des étudiants doivent déboursier pour un loyer, qu'il s'agisse d'un logement en résidence, avec un ou une conjointe ou en collocation. Par contre, cette préoccupation devient très importante dès qu'il s'agit d'étudiantes ou d'étudiants devant recourir à l'AFE.

Dans le même ordre d'idées, selon le Code civil du Québec⁴, les parents ont une obligation alimentaire à l'égard de leur enfant et cela s'applique même lorsque ce dernier est majeur. Ce droit aux aliments a comme base de fixation les montants prévus au *Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants (annexe 1)*. Dans les faits, cette forme d'aide financière doit permettre à l'étudiant majeur d'assumer ses frais de subsistance incluant le coût de son éducation. Dans le cas d'un refus parental de soutien alimentaire, l'enfant est en droit de poursuivre ses parents afin de les forcer à agir en ce sens. Ainsi, «de plus en plus d'enfants se prévalent de cette disposition du Code civil et entament des poursuites contre leurs parents afin que ces derniers leur versent une pension».⁵ De ce fait, «rare sont les enfants majeurs sérieux et déterminés qui se verront refuser une aide alimentaire pour leurs études, même supérieure»⁶. Il est à craindre que cette nouvelle tendance crée plusieurs situations de conflits au sein des familles québécoises.

Au Québec, la réalité est que peu de ménages ont une marge de manœuvre suffisante pour financer une hausse des frais de scolarité. À la lecture du tableau 1, on constate en effet que 67,6 % des ménages québécois pouvaient compter en 2002 sur des revenus disponibles inférieurs à 60 000 \$.

Tableau 1
Revenus disponibles des ménages
québécois par quintile (2002)

Quintiles de revenus	% des ménages
19 999 \$ et moins	7,6
De 20 000 à 39 999 \$	30,6
De 40 000 \$ à 59 999 \$	29,4
De 60 000 à 79 999 \$	17,9
80 000 \$ et plus	14,4

Source: <http://www.stat.gouv.qc.ca/>

C'est peut-être un peu ce qui explique pourquoi 64,9 % des étudiants bénéficiaires de l'aide financière reconnaissent en 2002 n'avoir reçu aucune contribution parentale, cette proportion

³ AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ, AFE, 2003, p.79.

⁴ Voir les articles 585 et 587 C.c.Q.

⁵ Reportage à Enjeux. «*Enfants contre parents*», 8 octobre 2002.

<http://www.radio-canada.ca/actualite/enjeux/reportages/2002/1008/enfants.shtml>

⁶ PRÉMONT, Claudia P. «Obligation alimentaire des parents à l'égard de leurs enfants majeurs : où tracer la ligne?», Les Éditions Yvon Blais, 2005, p. 12.

étant de 36,8 % pour les étudiants non bénéficiaires (MELSQ : 2003), avec le fait que la contribution parentale prise en compte au Québec est la plus élevée à l'échelle canadienne.

À ce sujet, il faut savoir que ce sont les parents les moins nantis qui sont plus susceptibles de verser la contribution demandée, comparativement aux parents aisés. La preuve de cette affirmation réside dans l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université* produite par le Ministère de l'Éducation du Québec en 2003. Dans le tableau 5.15 de cette recherche, on peut constater que les parents ayant un revenu de moins de 15 000\$ verse en moyenne 2603\$ en contribution annuelle à leur enfant pour ses études collégiales. En comparaison, la contribution parentale moyenne des familles les plus nantis (75 000\$ et plus) n'est que de 2574\$ par année⁷, on peut en conclure que le montant de la contribution parentale est peu lié avec l'augmentation des revenus parentaux. Pourquoi ? Ce sont les classes dites moyennes qui financent le plus pour les études de leurs enfants.

Néanmoins, si on désire tout de même augmenter de manière étendue la contribution des parents aux études supérieures de leurs enfants, l'impôt sur le revenu à des fins ciblées semble constituer la voie à privilégier. Comme les niveaux d'imposition s'ajustent au revenu des parents, il s'agit là d'une manière plus progressive, plus simple, moins aléatoire et qui, surtout, offre une alternative aux déboires juridiques dont il a été question plus tôt.

Avoirs personnels et épargne

Tel que posé précédemment, le revenu des parents et celui des enfants ne varient pas selon la logique des vases communicants. On ne peut donc pas présumer qu'une étudiante ou qu'un étudiant dont les parents ont des revenus élevés pourra compter sur eux pour financer ses études. On constate d'ailleurs qu'il est difficile d'évaluer les sommes dont une étudiante ou un étudiant dispose à son entrée au cégep afin de subvenir à ses besoins. Toutefois, ce que l'on peut constater, d'après les statistiques provenant de l'Aide financière aux études⁸, c'est que si l'étudiante ou l'étudiant possède un avoir personnel confortable, c'est sans doute parce qu'il a cessé ses études durant un certain temps pour travailler. Dans ce cas, il y a fort à parier qu'il occupe un emploi précaire faiblement rémunéré et moins rentable en termes fiscaux pour l'État que s'il avait occupé un emploi relié à ses études complétées plus tôt.

Par ailleurs, les statistiques québécoises en matière d'épargne ont de quoi faire douter de cette méthode appliquée au financement des études. En effet, selon l'*Institut de la Statistique du Québec*, le taux d'épargne des Québécoises et des Québécois en 2005 est de 1% (1724 M\$). Tandis qu'en 2004, il était de 3,3% (5446 M\$). Cependant, le taux d'endettement des Québécoises et des Québécois s'élevait à 32,4 % en 2005 tandis qu'en 1995, il était de 22,3%⁹. Ce qui représente une augmentation de 10,1% en 10 ans. Cette situation de l'endettement chez l'individu aurait un impact certain sur la précarité économique du Québec, puisque si les taux

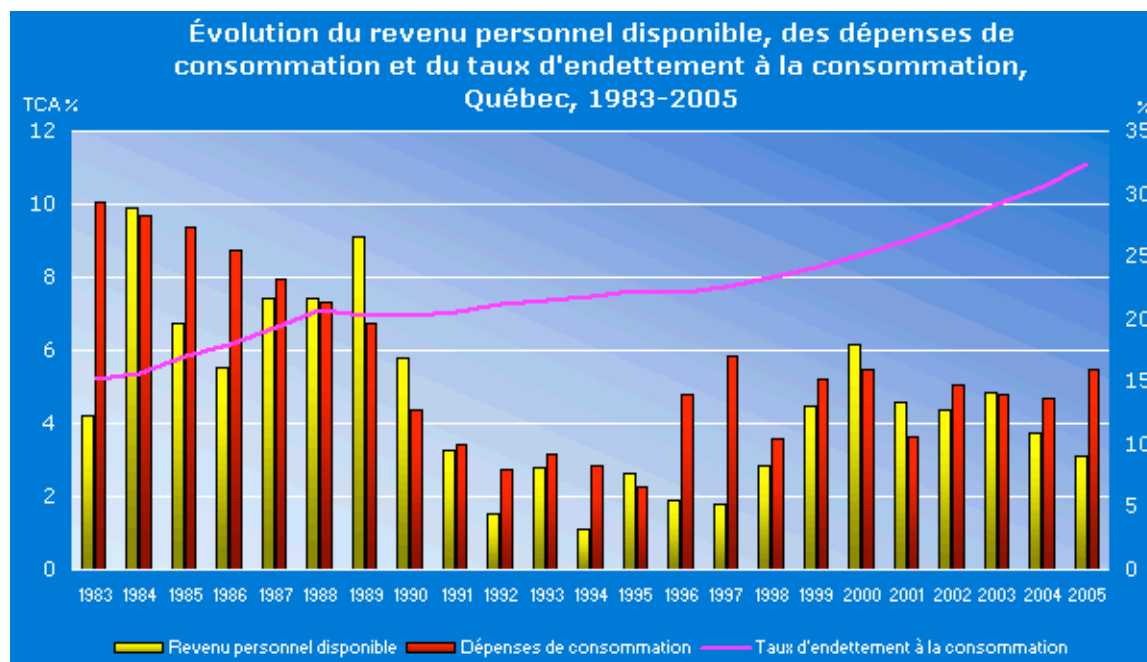
⁷ Ministère de l'Éducation. «Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégiale et de l'université», 2003, p. 100.

⁸ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », 2003.

⁹ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/insti_finnc_coopr/taux_end.htm

d'intérêts augmentaient prochainement, plusieurs Québécoises et Québécois pourraient faire face à une situation de faillite. Du même coup, l'État québécois serait affecté au niveau budgétaire car ses dépenses augmenteraient alors que ses revenus diminueraient.

Graphique 1



Source : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/insti_finnc_coopr/taux_graph.htm

Si l'on revient à la question des épargnes des parents, une étude de Statistiques Canada qui remonte à 2001¹⁰ notait que pour tous les quintiles de revenus un pourcentage relativement élevé de parents valorise les études postsecondaires. Cependant, lorsque interrogés sur leur capacité à épargner en vue d'assumer une partie des frais d'étude, ces parents ont tendance, plus leurs revenus sont bas, à ne pas mettre de l'argent de côté.

Tableau 2
Aspiration et épargne en vue
des études postsecondaires (1999)

Revenus des ménages	% d'enfants dont les parents souhaitent qu'ils poursuivent des études postsecondaires	% d'enfants dont les parents épargnent en vue de leurs études postsecondaires
Moins de 30 000 \$	79,8	18,7
De 30 000 à 49 999 \$	85,8	37,4
De 50 000 \$ à 59 999 \$	90,6	45,6

¹⁰ Statistique Canada. « Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999 », 2001. <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010410/q010410a.htm>

De 60 000 à 79 999 \$	93.4	52,6
80 000 \$ et plus	95.0	62,6

Source: Statistique Canada. «Enquête sur les approches en matière de planification des études, 1999» (2001).

Le tableau 2 démontre cet état de fait, c'est-à-dire qu'une hausse des frais de scolarité sous-tend de façon intrinsèque une dimension d'iniquité qui risque d'aller en s'accroissant, et ce, dans la mesure où plus le revenu des familles est élevé, plus les parents ont par exemple les moyens de cotiser à un régime enregistré d'épargne étude (REEE).

Dans une autre étude, en 2004, Milligan a montré qu'il existe une corrélation claire entre la participation à un tel régime et le quintile de revenus auquel appartient le cotisant. Il conclut, dans le cadre de ce programme, à une surreprésentation des deux quintiles de revenus les plus élevés et précise que les cotisants à un REEE bénéficient en plus d'une aide du gouvernement fédéral accordée sous forme d'une subvention directe et d'une déduction fiscale.

En plus d'être moins en mesure d'épargner pour contribuer au financement des études de leurs enfants, indépendamment de leur volonté à le faire, les parents les moins fortunés sont donc défavorisés par rapport aux parents plus aisés. Ainsi, il est un peu difficile de concevoir l'épargne comme étant la solution aux problèmes de financement des études. Quant aux épargnes des étudiants, et bien elles risquent davantage de pousser certains étudiants et étudiantes à reporter, à prolonger indûment ou pire, à abandonner leur projet d'études, sans compter les contrecoups possibles sur leur rendement scolaire.

Aide financière aux études du gouvernement du Québec

En 2004, plus de 46 437¹¹ étudiantes et étudiants collégiaux ont bénéficié du régime d'aide financière aux études. C'est dire à quel point cette source de revenu est largement utilisée par les étudiantes et les étudiants pour subvenir à leurs besoins durant leur parcours académique. Bien que l'AFE québécoise constitue le meilleur système d'aide financière au Canada, elle nécessite néanmoins plusieurs ajustements afin de tenir compte de la réalité étudiante en 2006.

D'abord, une diminution de la prise en compte de la contribution parentale doit être rapidement effectuée, compte tenu des arguments exposés plus tôt. De même, le calcul des dépenses admises pour l'aide financière doit être indexé au coût de la vie, ce qui n'a pas été fait depuis 2001. Selon le CCAFE, « En persistant à ne pas indexer les frais de subsistance, on ne tient pas compte de la réalité des étudiants et on risque ainsi de nuire à la réussite du projet d'études des bénéficiaires du Programme »¹²

Enfin, la campagne qui a mobilisé plus de 230 000 étudiantes et étudiants lors des coupures de 103 millions de dollars en aide financière aux études durant l'année 2004-2005 n'est pas sans

¹¹ Aide financière aux études, Rapport Annuel 2004-2005. « La gestion par résultats » http://www.afe.gouv.qc.ca/connaitre/pdf/rapportGestion2004_2005.pdf

¹² Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. « La modernisation du Programme de prêts et bourses. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études », Mars 2004, à la p. 6.

rappeler la volonté des gouvernements depuis quelques années de diminuer les bourses offertes et d'augmenter les plafonds de prêts dans l'attribution de l'aide financière.

Ainsi, lors des coupures en 2004-2005, l'article 51 de la Loi sur l'aide financière aux études avait été modifié de sorte que le plafond de prêt d'un étudiant allait désormais prendre en compte le montant des frais de scolarité, diminuant d'autant plus les bourses qui lui seraient versées. Les négociations durant la grève entre les leaders étudiants et le gouvernement ont heureusement permis d'annuler cette modification, mais il n'empêche qu'elle est révélatrice de cette tendance à la réduction des bourses.

On se souviendra que suite aux conséquences des coupures de 103 millions, le CCAFE recommandait au gouvernement de « rassurer [les personnes touchées] afin de prévenir d'éventuels abandons des études motivés par un endettement jugé trop élevé ».

Pour la FECQ, une augmentation du recours à l'aide financière par les étudiantes et les étudiants a toujours été associée à une augmentation de l'endettement étudiant, peu importe l'apparente générosité du système d'aide financière auquel on se réfère. La multiplication de l'offre de prêts ne permet en rien de garantir le maintien de l'accessibilité aux études supérieures et peut même entraîner une érosion de cette accessibilité. C'est exactement la mise en garde que le CCAFE (2004) lançait récemment au gouvernement du Québec, rappelant que les gens issus des milieux défavorisés entretiennent davantage de craintes à l'égard de l'endettement.

Selon le CSE, « une hausse de l'endettement étudiant se ferait sentir davantage chez les bénéficiaires issus des régions situées en dehors des grands centres »

Cette observation a aussi été maintes fois corroborées dans des études menées dans le reste du Canada et aux États-Unis. Archer, Hutchings et Ross (2003) ont par exemple conclu que les prêts étudiants sont loin d'être la panacée à laquelle plusieurs songent, en grande partie dans le monde anglo-saxon, comme complément d'une facture étudiante élevée. Prétendre que des dettes importantes, qu'elles soient anticipées ou réelles, n'auraient aucune conséquence en termes d'accessibilité relèverait davantage d'une forme de la pensée magique que d'un examen attentif des réalités vécues sur le terrain par les étudiantes et les étudiants.

Revenu d'emploi

Lorsqu'on regarde les statistiques sur l'emploi étudiant, on constate avec dépit que les emplois occupés par les étudiantes et les étudiants ne sont en grande majorité pas en lien avec leur domaine d'étude. Plus encore, la plupart des étudiante et des étudiants travaillent au salaire minimum ou pour un salaire s'en approchant. Or, nous savons que le salaire minimum augmente en moyenne de 0.19\$ depuis 1986¹³ par année, ce qui est non seulement très peu, mais qui ne permet pas de suivre de rythme de l'augmentation du coût de la vie.

Dans ce contexte, la seule façon pour une étudiante ou un étudiant d'augmenter son revenu est d'augmenter le nombre d'heures travaillées, diminuant d'autant le nombre d'heures disponibles pour l'étude, avec les conséquences qu'on peut imaginer sur la persévérance et la réussite. En

¹³ Commission des normes du travail. Disponible en ligne : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/en/normes/salaire.asp>

2005¹⁴, 72 % de la population estudiantine au collégial travaillaient pendant leurs études, dont 8 % travaillaient pendant plus de 25 heures par semaine. En moyenne, les étudiants qui travaillent effectuent plus de 16,5 heures de travail rémunéré par semaine. Pour mieux comprendre les impacts que cela représente, prenons l'exemple d'une technique nécessaire et répandue à travers la province.

Tableau 3
Grille de cours pour
la 1^{er} session en technique infirmière

	Nombre d'heures de cours par semaine	Nombre d'heures de laboratoire ou de stage par semaine	Nombre d'heures de travail personnel que l'élève devrait fournir chaque semaine
Français	2	2	3
Fonctionnement du corps humain	3	2	3
Nutrition et soins infirmiers	2	1	2
Exercice infirmier	3	6	3
Développement humain	3	1	2
Cours complémentaire	3	0	3
Total d'heure	16	12	16

Au total, une étudiante ou un étudiant en technique de soins infirmiers, à la première session, aura 44 heures de cours et d'étude à faire. Ajoutons à cela la moyenne d'heures travaillé à l'extérieur des études, soit 16,5, et nous arrivons à un grand total de 60,5 heures semaines. Évidemment, la persévérance et la réussite se trouvent gravement affectées par ce genre d'horaire, qui peut également avoir d'importants impacts sur la qualité de vie des étudiantes et des étudiants. Selon l'Institut national de santé publique du Québec, 28,2 % de la population de 15 à 24 ans se situait dans la catégorie élevée de détresse psychologique en 1998¹⁵, et le stress lié à un horaire trop chargé y est sûrement pour quelque chose.

Le report du projet d'étude a donc des conséquences directes sur la réussite de l'étudiante ou de l'étudiant, sans compter ce qu'il en coûte à l'État en termes de revenus fiscaux, étant entendu que les emplois nécessitant des compétences collégiales sont davantage rémunérés et rapportent davantage en impôts. Ainsi, plus l'étudiant termine rapidement ses études et entre sur le marché du travail, plus l'État récupère ce qu'il a investi. Il n'est donc pas dans notre intérêt collectif que ces indicateurs aillent en se dégradant, c'est-à-dire que diminuent encore plus les taux de réussite et que la durée des études s'allonge. Qui plus est, combien

¹⁴ Roy, Jacques, Nicole MAINGUY en collaboration avec Madeleine GAUTHIER et Lise GIROUX, « Études comparées sur la réussite scolaire en milieu collégial selon une approche d'écologie sociale », 2005, 137 p.

¹⁵ Institut national de santé publique du Québec, Le portrait de santé — le Québec et ses régions, Édition 2001, Québec, 2001, p. 300

d'étudiantes et d'étudiants, à cause de résultats scolaires moyens dus à une augmentation du nombre d'heures travaillées et une diminution du nombre d'heures d'études, se verront refusée leur admission à l'université?

Crédit personnel

En ce qui concerne le recours au crédit personnel (cartes de crédit, prêts personnels, marges de crédit), auprès d'une institution financière, il faut savoir que ce ne sont pas toutes les étudiantes et tous les étudiants qui y ont accès, et lorsque c'est le cas, les modalités de remboursement nettement moins souples sans compter les taux d'intérêt souvent exagérés.

De plus, les conséquences d'un endettement étudiant démesuré peuvent être désastreux sur la vie des étudiantes et des étudiants, obligeants celles et ceux-ci à remettre à plus tard des projets d'avenir dont l'arrivée d'un enfant, tel que nous le démontrent les données issues de Dubois (2006) ou le projet de démarrage d'entreprise.

Toutes les sources de revenu ayant été exposées, il faut maintenant admettre une réalité indéniable : les étudiantes et les étudiants ne peuvent tirer davantage des sources de revenu existantes sans que cela ait de graves conséquences sur l'accès aux études et la réussite académique.

Une capacité de payer en chute libre

Le fait d'avoir des sources de revenus limitées n'est pas sans avoir des conséquences sur la capacité de payer des étudiants qui est en diminution depuis 1989, davantage depuis 1994¹⁶.

Si l'on regarde de tableau 4, on s'aperçoit qu'un nombre significatif d'étudiantes et d'étudiants québécois, que ce soit à Montréal, à Québec ou ailleurs, comptent sur des revenus qui sont loin de les placer dans la catégorie des « privilégiés » comme on peut quelques fois l'entendre lors de tribunes téléphoniques ou au hasard d'une conversation. Ce que ces chiffres révèlent, c'est tout compte fait qu'une hausse des frais de scolarité affecterait au premier chef des individus dont le niveau de revenu actuel les place tout près ou sous le seuil de faible revenu tel que défini par Statistique Canada.

Tableau 4
Seuils de faible revenu après impôt
par la taille de la région de résidence (2001)

	Régions urbaines de 30 000 à 99 999 hab.	Régions urbaines de 100 000 à 499 999 hab.	Régions urbaines de 500 000 hab. et plus
1 personne	13 149 \$	13 315 \$	15 744 \$
2 personnes	16 004 \$	16 205 \$	19 162 \$
3 personnes	19 928 \$	20 179 \$	23 861 \$

Source: Statistique Canada (2006)

Tableau 5
Répartition des étudiantes et étudiants selon le revenu annuel

Revenu annuel brut	% des répondants
Entre 0 et 1999\$	27,1%
Entre 2000 et 4999\$	33,2%
Entre 5000 et 7999\$	20,2%
8000\$ et plus	19,5%

Selon l'étude portant sur la situation financière des étudiantes et des étudiants collégiaux canadiens, 40% des revenus proviendraient d'un emploi, 17% de cadeaux de la famille, 15% de prêts gouvernementaux, 9% de prêts de source privée, 5% de bourses et 14% en provenance d'autres sources¹⁷. En ce qui concerne les prêts et bourses, il faut mentionner que 22,9% des étudiantes et des étudiants collégiaux avaient eu droit à de l'aide financière du gouvernement en 2003-2004, dont 13,6% au niveau pré-universitaire et 32% au niveau technique¹⁸.

Également, au chapitre des dépenses, l'enquête de l'AFE sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants nous permet de connaître comment sont répartis les différents postes budgétaires de ces derniers. Ces données permettent une fois de plus de noter la différence existant entre les bénéficiaires de l'AFE et les non-bénéficiaires :

¹⁷ FCBEM, *La situation financière des étudiants des collèges canadiens ; 3^e éditions*. Montréal : FCBEM, avril 2005, p.118.

¹⁸ AFE, *Aide financière aux études – Statistiques ; Rapport 2003-2004*. Québec : MEQ, AFE, 2005, p.14.

3. Répartition des étudiants selon l'usage principal du revenu d'emploi et le statut à l'AFE¹⁹

Postes de dépense	Bénéficiaires	Non-bénéficiaires
Loisir et sorties	12,5%	37,7%
Logement et nourriture	29,4%	8,7%
Frais de scolarité et achat de matériel scolaire	25,9%	23,8%
Subsistance de la famille	2,0%	1,9%
Achat de biens	3,8%	5,5%
Transport ou entretien de voiture	-	0,6%
Autres	25,9%	21,9%
Total	100,0%	100,0%

On peut remarquer à partir de ces chiffres que le montant des frais de scolarité et de matériel scolaire accapare une part importante des revenus des étudiantes et les étudiants, tant pour les bénéficiaires de l'AFE que pour les non-bénéficiaires. Il faut mentionner également que les montants fournis par le gouvernement sont souvent loin de suffire aux besoins des étudiantes et des étudiants. Prenons l'exemple des frais scolaires qui sont couverts à hauteur de 125\$ par mois d'études pour une étudiante ou un étudiant collégial pré-universitaire et de 150\$ par mois d'études pour une étudiante ou un étudiant collégial technique²⁰. Selon l'enquête de l'AFE sur les conditions de vie étudiantes, les dépenses moyennes des bénéficiaires de l'AFE au collégial pour les frais de scolarité et le matériel scolaire s'élèvent à 1 118\$ par année²¹.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les différents tarifs qui concernent les étudiantes et les étudiants (le transport en commun, l'électricité, les frais de garde dans certains cas, les frais afférents des cégeps, etc.) mais aussi le logement dans les grands centres urbains, n'ont cessé de monter en flèche au cours de la dernière décennie, générant une insécurité économique ne favorisant de toute évidence pas la persévérance et la réussite.

Arrêt des études

Du côté de l'AFE, on s'est plutôt interrogé sur les motifs d'interruption en milieu de parcours pour celles et ceux qui ont entamé des études post-secondaires. L'enquête de 2003 révèle à ce propos que les problèmes financiers représentaient la cause principale d'interruption chez 22,3% des bénéficiaires de l'AFE et de 19,1% des non-bénéficiaires, comme l'indique le tableau suivant :

7. Répartition des étudiantes et étudiants selon la raison principale de l'interruption passée du programme d'études et le statut de l'aide financière aux études²²

¹⁹ AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ, AFE, 2003, p.228.

²⁰ Règlement sur l'aide financière aux études, L.R.Q. c-A-13.3, r.2, art.29.

²¹ AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ, AFE, 2003, p.90.

²² AFE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : MEQ, AFE, 2003, p.50.

	Bénéficiaires (%)	Non-bénéficiaires (%)
Manque d'intérêt pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement	5,8	8,1
Difficulté du programme, insuffisance des résultats ou échec scolaire	3,3	5,3
Charge de travail trop lourde	2,5	3,2
Réorientation des études	9,1	7,8
Obligations professionnelles ou obtention d'un emploi	6,6	8,8
Obligations familiales	8,3	4,6
Problèmes de santé	12,4	12,0
Insuffisance des ressources financières	22,3	19,1
Besoin de vacances, de repos ou d'une pause, ou départ en voyage	11,6	7,4
Autres	8,3	13,4
NSP/NRP	-	1,4
Total	100,0	100,0

Au nombre des problèmes financiers qui freinent les projets d'études et l'accès aux institutions post-secondaires, rappelons, comme nous l'avons déjà vu plus tôt, que les questions de perception à l'égard de difficultés financières éventuelles sont également un facteur qui tend à bloquer l'accès aux études supérieures car les jeunes issus de milieux défavorisés tendent à sous-estimer les bénéfices des études et à en surestimer les coûts.

En résumé, la capacité de payer des étudiantes et des étudiants collégiaux est donc limitée et en diminution depuis 1994 alors que l'indice des prix à la consommation, sans parler des frais afférents (administratifs, à la diplomation, pour des services divers, etc.), sont en constante augmentation. Aussi, une augmentation réaliste des revenus des étudiantes et des étudiants passe par une augmentation du nombre d'heures de travail rémunéré et par conséquent, une diminution du rendement scolaire et une augmentation de l'endettement.

L'éducation, un enjeu social

Les différents obstacles financiers et le portrait socioéconomique général des étudiantes et des étudiants collégiaux étant maintenant esquissés, il est important de mettre un certain nombre d'éléments en perspective. En effet, la poursuite de l'accessibilité financière aux études ne prend de sens que si l'on met clairement en perspectives les avantages que tirent les étudiantes et les étudiants à étudier ainsi que l'apport de l'éducation postsecondaire pour la société.

Bénéfices individuels

Outre le fait de permettre aux jeunes d'atteindre l'emploi qu'ils désirent et de leur permettre de se former adéquatement, l'éducation postsecondaire entraîne un certain nombre d'autres avantages qui ne sont pas négligeables. Au nombre de ceux-ci, on retrouve la diminution de la délinquance, l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, une plus forte propension à l'implication sociale ainsi qu'à participer à la formation continue.

Aussi, la formation collégiale est garante de conditions salariales et de travail décentes. Dans une étude parue en 2004, des chercheurs avançaient qu'au niveau collégial, le taux de rendement privé, incluant le prix à payer pour l'éducation et les revenus additionnels qui seraient issus d'une plus grande scolarisation, s'élèveraient entre 15% et 28% pour les diplômés collégiaux et entre 16% et 20% chez les diplômés universitaires²³. Celles et ceux qui étudient au collégial sont également plus indépendants face à l'état car ils ont moins besoins des programmes sociaux, tels que l'assurance chômage et l'aide sociale, que la moyenne de la population.

Bénéfices sociétaux

En plus des bénéfices individuels qui peuvent se répercuter sur l'ensemble de la société, une population avec un taux élevé de diplômés collégiaux et universitaires en est une qui, de plus en plus, se donne les moyens de se développer. Les avantages sociétaux s'orientent principalement autour de deux axes.

Tout d'abord, celles et ceux qui poursuivent leurs études au postsecondaire auront moins besoins de transferts sociaux que la moyenne. En effet, bien qu'ils ne représentent pas plus de 15% de la population, les diplômés universitaires ont payé 35% de l'impôt sur le revenu et n'ont reçu que 8% des transferts gouvernementaux en prestation de chômage, allocations familiales et autres²⁴. À l'inverse, les personnes n'ayant pas terminé leur secondaire, soit environ 20% de la population, ont versé un peu plus de 9% de l'impôt sur le revenu et reçu plus de 40% des transferts gouvernementaux²⁵.

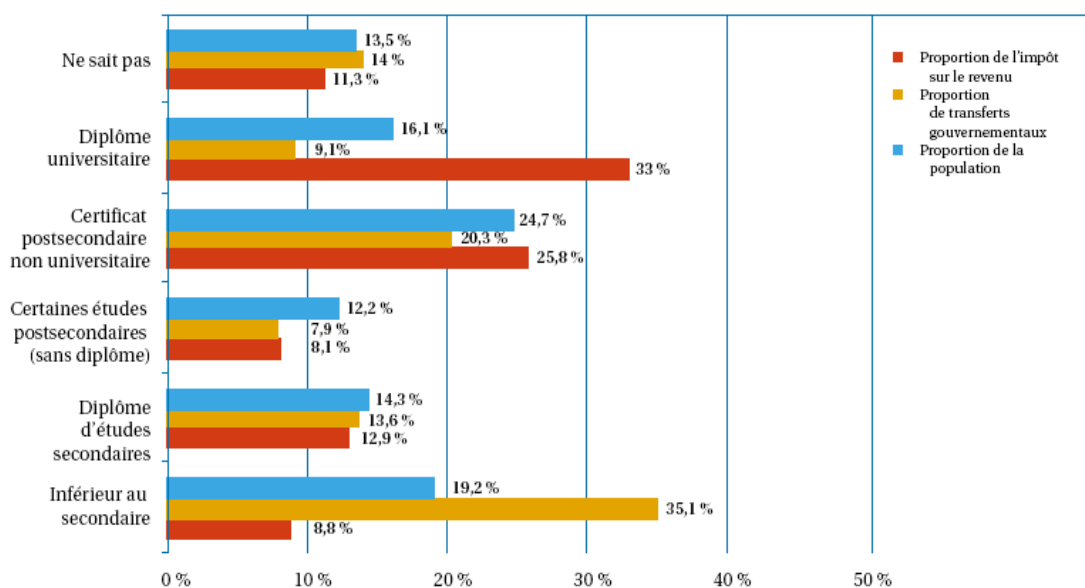
13. Population, recettes fiscales et transferts gouvernementaux selon le niveau de scolarité²⁶

²³ Sean Junor et Alex Usher, *Le prix du savoir 2004; L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Montréal : FCBEM, 2004, p.338.

²⁴ Sean Junor et Alex Usher, *Le prix du savoir 2004; L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Montréal : FCBEM, 2004, p.336.

²⁵ *Idem*.

²⁶ *Ibid.*, p.337.



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, 2002

Dans le même ordre d'idée, le MELS a révélé, dans un article basé sur les données du recensement de 2001, que le montant des taxes et impôts prélevé chez les individus au cours de leur vie active atteignait en moyenne 327 533\$ pour ceux ne possédant pas de diplôme et dont la scolarité variait entre une 9^e et 11^e année, qu'il était de 380 293\$ pour ceux ayant un diplôme d'études secondaires, de 468 570\$ pour un diplôme d'études collégiales et de 1 049 109\$ pour les individus ayant complété au minimum un baccalauréat²⁷. Ainsi, en prenant principalement en compte les facteurs comme le revenu, les taxes et les impôts perçus, les paiements de transferts du gouvernement aux individus ainsi que les coûts assumés par les gouvernements dans l'éducation, l'étude du MELS chiffrait le taux de rendement public, pour une personne qui passerait d'un niveau de scolarité équivalent au diplôme d'études secondaires à un baccalauréat, à 10,9% et le taux de rendement privé à 10,5%²⁸. Il existe donc un équilibre à l'heure actuelle entre la rentabilité publique et privée qui est légèrement à l'avantage des gouvernements.

14. Revenus des individus et recettes fiscales perçues en fonctions du niveau de scolarité²⁹

Plus haut niveau de scolarité atteint	Revenus individuels	Recettes fiscales perçues
De la 9 ^e à la 11 ^e année sans diplôme d'études secondaires	1 078 755\$	327 533\$
Diplôme d'études secondaires	1 186 700\$	380 293\$
Diplôme d'études collégiales	1 363 777\$	468 570\$
Études universitaires avec un baccalauréat	2 158 272\$	1 049 109\$

L'éducation, un investissement rentable pour l'avenir du Québec

²⁷ MELS, « La rentabilité du baccalauréat », *Bulletin statistique de l'éducation*, No 32 (septembre 2005), p.2.

²⁸ *Ibid.*, p.6.

²⁹ *Ibid.*

Les experts et chercheurs du domaine de l'éducation divergent parfois sur l'ampleur du phénomène, mais une chose demeure certaine : bien que celui-ci doive se faire sur le long terme, l'investissement en éducation postsecondaire et donc dans le réseau collégial redonne davantage à la société québécoise qu'il ne lui en coûte. Faire collectivement le choix d'investir dans éducation de qualité et de garantir l'accès à un maximum de d'individus possibles doit donc être au cœur de tout projet de société se voulant porteur de développement social et économique viable et responsable.

Annexe 1

Certains disent que...

1. Certains disent que le gel des frais de scolarités avantage les riches...

FAUX !

Avec le régime fiscal qui est le nôtre, les riches paient d'avantage pour le système d'éducation postsecondaire québécois.

- Au Québec, le système d'éducation postsecondaire est payé en grande partie par les impôts des contribuables.
- Par conséquent, les hauts salariés contribuent davantage au fonctionnement d'un réseau collégial qui profite à toute la société et qui accueille des étudiants moins fortunés dont les parents paient parfois très peu d'impôts.
- Si les contribuables québécois évoluaient dans un régime fiscal reposant sur un taux d'imposition unique de 10 % pour le palier fédéral et provincial, peut-être pourrions-nous parler d'une politique de frais de scolarité qui avantage les riches, mais ce n'est pas le cas.
- En résumé, loin de constituer une subvention aux familles aisées, on pourrait dire au contraire qu'une politique de frais de scolarité maintenus bas fait appel à un mécanisme dont le krach boursier et la crise économique des années 30 ont accouché: celui de la redistribution de la richesse.
- Le gel constitue une redistribution de la richesse car les riches contribuent dans une plus forte proportion à son maintien, mais ne paient pas moins cher. Les pauvres investissent moins et récoltent les mêmes avantages.

2. Certains disent qu'une instauration de frais de scolarité permettrait d'améliorer la qualité de nos cégeps..

FAUX

L'histoire nous montre qu'à chaque fois qu'il y a eu un dégel des frais de scolarité, partout dans le monde, les gouvernements ont réduit leurs subventions et désinvestit.

- L'objectif d'augmenter les frais de scolarité est rarement d'améliorer la qualité, mais bien de transférer aux individus la responsabilité du financement des établissements d'enseignement, autrefois assuré par l'État et réduire par le fait même la taille de celle-ci.
- Par conséquent, on a fait miroiter aux étudiants et à leurs parents que ces hausses massives vont constituer une manne et que le « consommateur » va en avoir pour son argent.

3. Certains disent qu'un dégel des frais de scolarité n'aurait aucun impact sur la participation aux études...

FAUX

Si la participation demeure la même pour un temps, la constitution de la population étudiante change. Les enfants provenant de milieux moins nantis font place aux enfants provenant de milieux plus aisés.

- En 2002, 39% des étudiants dont les parents provenaient de la portion la plus pauvre de la société disaient avoir abandonnés leur projet d'études supérieures pour des raisons financières.
- Il est bon de savoir que les obstacles financiers continuent à décourager bon nombre de jeunes de 18 à 24 ans de s'inscrire dans un collège ou dans une université. À titre d'exemple, ceux dont les parents n'avaient jamais effectué de telles études, ce qui en principe les inclut dans les deux quintiles de revenus les plus bas, étaient 39 % (Statistique Canada : 2003b) à affirmer en 2002 que cela était dû à des raisons financières.
- Il faut aussi savoir, comme le mentionnait la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (2004b), que plusieurs données indiquent que l'écart entre la participation des étudiantes et des étudiants à faible revenu et ceux issus de la classe moyenne s'est creusé à partir du milieu des années 90.
- Plusieurs d'entre eux sont alors forcés de combiner étude à temps partiel et travail à temps partiel, ce qui a une incidence directe sur leur taux de réussite. D'autres n'ont d'autre choix que de s'inscrire à un programme court ou oublier l'idée de s'inscrire à des programmes trop exigeant en termes de temps devient carrément une chimère.

4. Certains disent qu'un dégel accompagnée d'une révision de l'aide financière améliorerait l'accessibilité aux études...

FAUX

Tout bon système d'aide financière repose sur trois critères, dont la réglementation des frais de scolarité. Ceux qui parlent de dégeler les frais de scolarité et d'améliorer le système d'aide financière ne comprennent tout simplement pas le système.

- Les prêts ne sont pas une garantie préservant automatiquement l'accessibilité des étudiantes et

des étudiants issus de familles moins fortunées.

- Le système d'aide financière comporte de nombreuses lacunes et ne pourra jamais être à la hauteur du système d'imposition en matière de redistribution de la richesse et d'égalité des chances.

5. Certains disent que les étudiantes et les étudiants craignent un dégel seulement parce qu'ils sont mal informés...

FAUX

Les étudiants font plutôt face à des campagnes de désinformation qui les invitent à étudier à crédit, du style « achetez maintenant et payez plus tard » alors que l'endettement étudiant moyen au Québec ne cesse d'augmenter depuis les dernières années.

- La réalité, c'est qu'une majorité de ménages québécois n'ont tout simplement pas la marge de manoeuvre financière leur permettant d'absorber de telles hausses. En effet, n'avons-nous pas constaté précédemment que 67,6 % des ménages québécois pouvaient compter en 2002 sur des revenus disponibles inférieurs à 60 000 \$? Que l'épargne en vue des études universitaires caractérise une minorité de ménages ? Qu'un nombre significatif de ménages québécois, dans les conditions actuelles, ne paient même pas ce que l'AFE désigne comme la contribution parentale ?